

N° 79509-2020/1-ACTS/DRH

Date du : 15 septembre 2020

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : Modification de l'organisation de la direction des ressources humaines.

**REF.** : - Délibération n° 75-2007/APS du 13 décembre 2007 *fixant l'organisation et les attributions de la direction des ressources humaines de la province Sud,*  
- Délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 *portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.*

**PJ** : - Un projet de délibération.  
- Une version consolidée de la délibération du 31 juillet 2012 sus-référencée.  
- Organigrammes.

Par délibération du 13 décembre 2007, l'assemblée de la province Sud créait la direction des ressources humaines de la province Sud dont l'organisation s'articule autour de trois services et une cellule :

- le service de la gestion du personnel et de la rémunération (*SGPR*),
- le service de la formation, de l'insertion et de la prévention (*SFIP*),
- le service du développement des carrières, de conseil et des relations sociales (*SDCCRS*),
- la cellule administrative et de gestion des moyens (*CAGM*).

Aux termes de plus d'une décennie de mise en œuvre, il est apparu nécessaire d'apporter à cette organisation un certain nombre de modifications attenantes au champ d'intervention respectifs du SGPR et du SDCCRS.

### **I – Du champ d'attribution du SGPR et de la « création » de la cellule SIRH**

*Actuellement*, la mission consistant à assurer le suivi et le développement du logiciel de gestion des ressources humaines dénommée « *TIARHE* » relève d'une des attributions dévolues au SGPR, et plus précisément à l'une de ses composantes qu'est la cellule du système d'information de gestion des ressources humaines (*SIRH*) laquelle comprend deux agents contractuels de catégorie A dont l'un occupe, en outre, les fonctions de responsable.

Compte tenu des enjeux stratégiques entourant cette mission, il est proposé de rattacher cette cellule directement auprès de la directrice des ressources humaines.

Cette proposition est, par ailleurs, l'occasion de consacrer officiellement l'existence juridique de cette cellule qui jusqu'à présent n'avait jamais été instaurée dans la délibération d'organisation de la DRH.

## **II – De la modification des attributions du SDCCRS**

*Actuellement*, le contrôle de gestion des activités en matière de ressources humaines ainsi que la réalisation des déclarations sociales et le contrôle post-paye relèvent d'attributions dévolues au SDCCRS, et plus précisément à l'une de ses composantes qu'est le bureau du contrôle et de l'analyse budgétaire (*BCAB*) lequel comprend deux agents de catégorie B dont l'un assure les fonctions de responsable.

Suite au départ à la retraite de ce responsable ramenant ainsi l'effectif de ce bureau à un seul et unique agent aujourd'hui seul détenteur des compétences en matière de contrôle et d'analyse budgétaire, et dans un souci de rationalisation, il est proposé désormais de transférer les missions du BCAB à la cellule SIRH.

Cette proposition vise par ailleurs à instaurer une polyvalence et un partage des connaissances de telle manière à ce que tous les agents de la cellule SIRH puissent être à même et en mesure de réaliser les missions précédemment dévolues au BCAB, notamment en matière de contrôle post-paye.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le CTP s'est réuni le 7 octobre et a émis favorable à cette proposition.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.